

DECISION PORTANT CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN LOGEMENT SIS AU CENTRE CULTUREL, 24 RUE DE LA SOLIDARITE

Adm N° 2024 - 40

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22, 5°,

VU la décision n°2023-128 portant convention de mise à disposition précaire et révocable d'un logement sis au Centre Culturel, 24 rue de la Solidarité,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un avenant n°1 à la convention de mise à disposition précaire et révocable d'un logement sis au Centre Culturel, avenant ayant pour objet de prolonger la durée d'occupation d'un mois en raison de l'obligation de validation par le Comité Social Territorial (CST) de la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction qui se tiendra le 19 mars 2024.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition précaire et révocable d'un logement sis au Centre Culturel, 24 rue de la Solidarité, du 18 décembre 2023

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Il est autorisé la signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition précaire et révocable d'un appartement situé 24 rue de la Solidarité, au rez-de-chaussée du Centre Culturel, du 18 décembre 2023 entre la commune et Graziella BONOTTI, afin de prolonger d'un mois sa location en vue de l'établissement d'un arrêté portant convention d'occupation précaire d'un logement de fonction avec astreinte.

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 19 mars 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ